

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE**VILLE DE GRIGNY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****ET DES DÉCISIONS DU MAIRE****SÉANCE DU JEUDI 05 FÉVRIER 2015**

L'An Deux Mille Quinze jeudi 5 février, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM RIO, ATIG, MMES LE BRIAND, ETE, TAWAB, M. TROADEC, MME BELLAHMER, MM BORTOLI, VAZQUEZ, NDOMBELE, SOILIH, BOUKANTAR, MMES AUBRY, RAMI, GRENOUILLAT, GIBERT, MM GAUBIER, BENDIAB, MME COMMISSIONNE, M. BINOIS

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS : MME OGBI REPRÉSENTÉE PAR MME TAWAB, M. LAATIRISS REPRÉSENTÉ PAR M. TROADEC, M. GAMIETTE REPRÉSENTÉ PAR M. VAZQUEZ, M. QAROUACH REPRÉSENTÉ PAR M. BOUKANTAR, MME RENKLICAY REPRÉSENTÉE PAR MME LE BRIAND, MME MABANZA REPRÉSENTÉE PAR MME AUBRY, MME DIAWARA REPRÉSENTÉE PAR M. NDOMBELE, MME HERGAUX REPRÉSENTÉE PAR M. ATIG

ABSENTS EXCUSÉS : MM LOUISON, WILLAUME

ABSENTS : M. ZERKAL, MME ITOUA, MM BAGAVANE, OUKBI, MME LAMOTHE

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 20

DÉLIBÉRATION DEL-2015-0002:PRÉSENTATION DE L'AVIS DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES – GUSO.

Le Conseil Municipal,

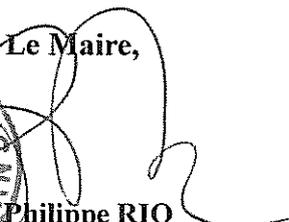
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis N°A-35 rendu par la CRC d'Île de France le 10 décembre 2014,

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

Prend acte, de la communication au Conseil municipal de l'avis N° A-35 rendu par la Chambre Régionale des Comptes à la suite de la saisine du directeur de Guichet unique pour le spectacle occasionnel GUSO.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

Philippe RIO


Vote : Unanimité

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le 10 février 2015

Transmis en Sous Préfecture le 13 - 02 - 15